

## Améliorer la Loi sur la location à usage d'habitation dans le cadre de la Stratégie ontarienne à long terme en matière de logement abordable

La **Loi sur la location à usage d'habitation** établit les règles gouvernant les relations locateurs-locataires en Ontario. Entre autres : elle règlemente les augmentations de loyer; elle prescrit un nombre restreint de motifs d'expulsion; elle impose les obligations de réparation; elle prévient le harcèlement; et elle crée un mécanisme de résolution des conflits.

Cette loi a été adoptée en 2006. Depuis, nous sommes devenus conscients des nombreuses façons dont la loi nuit aux locataires. Lorsque le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il allait consulter le public à propos d'une [Stratégie à long terme en matière de logement abordable](#), nous avons pensé que cette stratégie consisterait dans une large mesure à améliorer [la loi](#). De concert avec d'autres cliniques juridiques et groupes de défense des droits des locataires, nous avons demandé certaines modifications à la loi. Nos recommandations visaient quatre domaines généraux:

- Réglementation équitable des loyers
- Extension de la protection légale à un plus grand nombre de locataires
- Amélioration de l'accès à la justice, pour les locataires, devant la Commission de la location immobilière
- Garantie de la qualité du stock actuel et futur des logements locatifs

Voici certaines des modifications importantes que nous avons recommandées :

- Étendre l'application des règles sur les augmentations de loyer aux logements locatifs qui deviennent vacants;
- Rétablir la tenue d'un registre gouvernemental des loyers;
- Assujettir les « constructions neuves » (celles louées pour la première fois après Novembre 1991!) aux règles sur les augmentations de loyer;
- Habilitier la Commission de la location immobilière à entendre les locataires des logements sociaux qui contestent le montant de leur loyer;
- Faire reposer sur la Commission de la location immobilière, plutôt que sur le locateur, l'obligation d'aviser le locataire de la tenue d'une audience;
- Faire que les règles sur l'expiration des recours deviennent les mêmes pour les locateurs que pour les locataires;
- Habilitier la Commission de la location immobilière à exempter les personnes à faible revenu du paiement de droits de dépôt à la Commission.



Centre ontarien de défense  
des droits des locataires

Programme d'avocats de  
service en droit du logement

La Commission a dorénavant été habilitée à exonérer les personnes à faible revenu du paiement des droits, mais le gouvernement continue de s'opposer à nos efforts en vue d'apporter des modifications aux problèmes de plus grande envergure. Nous continuerons de faire pression pour que les locataires en Ontario soient mieux protégés dans leur lutte pour obtenir des logements décents à prix abordable.

**Nos ressources ne sont pas disponibles en français à cause de restrictions budgétaire.**